

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 novembre 2015

CNP Assurances annonce ses mesures phares en faveur de la transition énergétique et écologique

Investisseur responsable, CNP Assurances annonce, à l'occasion du colloque Novethic et pour la COP 21, la publication de l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissements en actions et les objectifs qu'elle s'est fixés pour la réduire, fait part de ses décisions en matière de limitation de ses détentions dans des activités liées au charbon thermique et prévoit de doubler l'encours de ses investissements verts à fin 2017.

Signataire du *Montreal Carbon Pledge* en mai 2015, CNP Assurances s'était engagée à publier pour la COP 21 l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissements en actions. Elle est au rendez-vous en annonçant, à l'occasion du colloque Novethic, une empreinte carbone associée aux actions cotées détenues en direct estimée à **0.470 teq CO₂/millier d'euros investis** au 31/12/2014.

Investisseur responsable et de long terme, CNP Assurances n'entend pas en rester là et s'est fixé un objectif de réduction **de 20 % de cette empreinte carbone à horizon 2020 sur le portefeuille actions en direct**. Pour l'atteindre, elle poursuit une démarche volontariste qui inclut notamment un dialogue avec les entreprises dont elle est actionnaire sur leur politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sur les 10 premiers mois de 2015, la diminution de l'empreinte carbone du portefeuille actions de CNP Assurances a pu être estimée à 5 %, résultat satisfaisant pour poursuivre le travail avec les entreprises. Cet indicateur étant incomplet puisqu'il ne valorise pas les actions positives des entreprises en faveur de la transition énergétique, CNP Assurances soutient les développements méthodologiques de Carbone 4 sur la mesure de l'impact carbone des entreprises et la prise en compte des émissions évitées. En effet, la méthodologie *Carbon Impact Analytics* fournit une mesure des émissions évitées et un indicateur prospectif sur la contribution des entreprises à la transition.

En 2015, CNP Assurances aura cédé pour près de 300 M€ d'obligations de sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon. Elle ne détiendra plus à la fin de l'année aucune position en direct dans les actions et obligations cotées de sociétés dont plus de 25 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique.

Pour l'avenir, CNP Assurances s'engage à ne plus investir en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont plus de 15 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique.

Forte de son avancée en 2015, CNP Assurances relève son objectif et s'engage à **doubler l'encours de ses investissements verts** (infrastructures, *private equity* et *green bonds*) de 800 M€ à ce jour, **pour atteindre 1.6 M€ à fin 2017**. Elle vient d'ailleurs d'annoncer, avec la société de gestion Meridiam, être à l'initiative du lancement d'un fonds d'infrastructures pour financer la TEE, Meridiam Transition, et a souscrit au *green bonds* Tera Neva émis par la BEI et structuré par BNP Paribas.

Enfin, CNP Assurances, qui vient de signer la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, **réduira de plus de 20 % la consommation d'énergie de son patrimoine immobilier** à l'horizon 2020, à partir de l'année de référence de 2006, dans la poursuite des actions initiées lors du Grenelle de l'environnement en 2007. Elle a d'ores et déjà déployé dans ce cadre un programme de travaux de près de 150 M€ et estime être à mi-chemin de son objectif.

« *Acteur de l'économie durable, nous déployons depuis plusieurs années une stratégie d'investisseur responsable renforcée d'une part, par l'intégration des critères ESG dans la gestion de 80 % de nos actifs et d'autre part, par la signature du Montreal Carbon Pledge. Nous sommes convaincus que ces nouveaux engagements profitent aux assurés et sécurisent la rentabilité de leurs investissements sur le long terme* », déclare Frédéric Lavenir, directeur général de CNP Assurances.

À propos de CNP Assurances

CNP Assurances est le premier assureur de personnes en France avec un résultat net de 1 080 millions d'euros en 2014. Le Groupe est également présent en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil. Il compte plus de 28 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 13 millions en épargne/retraite. Depuis 160 ans, CNP Assurances assure la protection des personnes contre les aléas de la vie. CNP Assurances conçoit et gère des contrats en assurance vie, retraite, prévoyance et protection (couverture de prêts et santé).

- En assurance individuelle en France, CNP Assurances commercialise ses produits via La Banque Postale et les Caisses d'Épargne, et par son propre réseau : Amétis. Au Brésil – son deuxième marché – le Groupe est partenaire de Caixa Econômica Federal, la 2ème banque publique du pays.
- En assurance collective, CNP Assurances conçoit des produits sur mesure en prévoyance, retraite et couverture de prêts. Ils répondent aux besoins des entreprises, des collectivités territoriales, des mutuelles, des associations et des banques, en Europe et en Amérique latine.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998 (1^{er} marché) et s'appuie sur un actionariat stable concrétisé par la signature d'un pacte entre ses principaux actionnaires (la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, le Groupe BPCE et l'Etat français).

www.cnp.fr

[@CNP_Assurances](https://twitter.com/CNP_Assurances)

Contacts presse

Florence de Montmarin | 01 42 18 86 51

Tamara Bernard | 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr